SCPI RENDEMENT par Inter Gestion

CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS

Je soussigné(e) : ❒ M. ❒ Mme ❒ Mlle ❒ M. et Mme ❒ Messieurs ❒ Mesdames
❒ Personne morale ❒ Indivision

Nom et Prénoms (ou dénomination) : .....

Nom de jeune fille (ou représentant légal) : .....

Adresse e-mail : ..... **Vote et communication électronique : ❒ Oui** ❒ Non

Déjà client Inter Gestion : ❒ Oui ❒ Non Fiscalité : ❒ IR ❒ IS

Adresse domicile / Siège social : .....

..... Code postal : |_|_|_|_|_|

Né(e) le (Signataire) : |_|_|_|_|_|_| à : ..... Département : |_|_|

Né(e) le (Conjoint) : |_|_|_|_|_|_| à : ..... Département : |_|_|

Tél. fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nature de propriété : ❒ Pleine propriété ❒ Indivision

Situation de famille : ❒ Célibataire ❒ Marié(e) ❒ Pacsé(e) ❒ Veuf(ve) ❒ Divorcé(e)

Marié(e) ou pacsé(e)* : ❒ Communauté universelle ❒ Participation aux acquêts ❒ Séparation de biens
❒ Communauté réduite aux acquêts ❒ Indivision ❒ Autres (préciser) : .....

*** Attention : Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de gestion se laisse la possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur et ce à tout moment. Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision : mentions et signatures des signataire et conjoint(e).**

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Je (nous) déclare(ons) :

- Ne pas être une (des) "US person".

- Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, des derniers bulletin trimestriel et rapport annuel.
- Avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant au verso.
- Avoir pris connaissance que la date d'entrée en jouissance prendra effet en fonction de la date d'encaissement des fonds.
- Être informé(e)(s) que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
- Souscrire (1) : ..... euros représentant ..... parts (2) au prix unitaire de 1 224,30 € (3).

(1) minimum 1 part frais inclus (soit 1224,30 €). (2) jusqu'à cinq décimales après la virgule sans arrondi.
(3) Frais de commission inclus selon le tableau figurant au verso du présent bulletin.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

❒ Règlement au comptant : chèque à l'ordre de la SCPI **CRISTAL RENTE**
❒ Prélèvement : **joindre le mandat de prélèvement SEPA** (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)
❒ Par virement sur le compte de la SCPI **CRISTAL RENTE** (IBAN ci-dessous)

IBAN	FR76 3000 4022 0900 0105 3375 182	BIC	BNPAFRPPCPI

❒ Prêt bancaire établissement prêteur : ..... Montant du prêt : ..... €

Fait à ..... le |_|_|_|_|_|_| en 2 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.
Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) **ou** Signature(s) électronique(s).

Souscripteur | Co-souscripteur

Nom/Prénom du conseiller : .....

Nom du CIF : ..... Cachet du CIF : .....

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ CODE ID : |_|_|_|_|

Date de réception : |_|_|_|_|_|_| Date enregistrement : |_|_|_|_|_|_| Date d'entrée en jouissance : |_|_|_|_|_|_|

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par INTER GESTION pendant toute la durée de votre investissement. INTER GESTION est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'INTER GESTION, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'INTER GESTION ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'INTER GESTION d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS - SIREN 531 884 070 RCS Paris.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.
2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53
La société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° GP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société : La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine : 765 000 euros

Capital statutaire : Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions : 11 août 2011

Prix de souscription à compter du 1er aout 2019 : Valeur nominale (900 €) + Prime d'émission (213 €) = Prix de souscription (1 113 €)

Frais de souscription : La commission de souscription est calculée en % du prix de souscription ; elle vient en sus du prix de la part tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

LE TAUX S'APPLIQUE À LA TOTALITÉ DE LA SOUSCRIPTION		PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART	FRAIS DE SOUSCRIPTION EN SUS TTI	PRIX D'UNE PART AVEC LES FRAIS
TTI*	DONT FRAIS COLLECTE TTI**			
10,00%	8,80%	1 113,00 €	111,30 €	1 224,30 €

*Dont commission de recherche foncière de 1,20% TTI. **Commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1°-e du CGI.

Minimum de souscription : 1 part

Modalités de règlement : Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription augmenté de la commission de souscription. Il est adressé au siège de la société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement préteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts : Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts : La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie : Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1er janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques :
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés : Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : INTER GESTION – 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion : INTER GESTION SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.

SCPI RENDEMENT par Inter Gestion

CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS

Je soussigné(e) : ❒ M. ❒ Mme ❒ Mlle ❒ M. et Mme ❒ Messieurs ❒ Mesdames
❒ Personne morale ❒ Indivision

Nom et Prénoms (ou dénomination) : .....

Nom de jeune fille (ou représentant légal) : .....

Adresse e-mail : ..... **Vote et communication électronique : ❒ Oui** ❒ Non

Déjà client Inter Gestion : ❒ Oui ❒ Non Fiscalité : ❒ IR ❒ IS

Adresse domicile / Siège social : .....

..... Code postal : |_|_|_|_|_|

Né(e) le (Signataire) : |_|_|_|_|_|_| à : ..... Département : |_|_|

Né(e) le (Conjoint) : |_|_|_|_|_|_| à : ..... Département : |_|_|

Tél. fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nature de propriété : ❒ Pleine propriété ❒ Indivision

Situation de famille : ❒ Célibataire ❒ Marié(e) ❒ Pacsé(e) ❒ Veuf(ve) ❒ Divorcé(e)

Marié(e) ou pacsé(e)* : ❒ Communauté universelle ❒ Participation aux acquêts ❒ Séparation de biens
❒ Communauté réduite aux acquêts ❒ Indivision ❒ Autres (préciser) : .....

*** Attention : Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de gestion se laisse la possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur et ce à tout moment. Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision : mentions et signatures des signataire et conjoint(e).**

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Je (nous) déclare(ons) :

- Ne pas être une (des) "US person".

- Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, des derniers bulletin trimestriel et rapport annuel.
- Avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant au verso.
- Avoir pris connaissance que la date d'entrée en jouissance prendra effet en fonction de la date d'encaissement des fonds.
- Être informé(e)(s) que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
- Souscrire (1) : ..... euros représentant ..... parts (2) au prix unitaire de 1 224,30 € (3).

(1) minimum 1 part frais inclus (soit 1224,30 €). (2) jusqu'à cinq décimales après la virgule sans arrondi.
(3) Frais de commission inclus selon le tableau figurant au verso du présent bulletin.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

❒ Règlement au comptant : chèque à l'ordre de la SCPI **CRISTAL RENTE**
❒ Prélèvement : **joindre le mandat de prélèvement SEPA** (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)
❒ Par virement sur le compte de la SCPI **CRISTAL RENTE** (IBAN ci-dessous)

IBAN	FR76 3000 4022 0900 0105 3375 182	BIC	BNPAFRPPCPI

❒ Prêt bancaire établissement prêteur : ..... Montant du prêt : ..... €

Fait à ..... le |_|_|_|_|_|_| en 2 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.
Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) **ou** Signature(s) électronique(s).

Souscripteur | Co-souscripteur

Nom/Prénom du conseiller : .....

Nom du CIF : ..... Cachet du CIF : .....

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ CODE ID : |_|_|_|_|

Date de réception : |_|_|_|_|_|_| Date enregistrement : |_|_|_|_|_|_| Date d'entrée en jouissance : |_|_|_|_|_|_|

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par INTER GESTION pendant toute la durée de votre investissement. INTER GESTION est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'INTER GESTION, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'INTER GESTION ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'INTER GESTION d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS - SIREN 531 884 070 RCS Paris.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.
2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53
La société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° GP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société : La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine : 765 000 euros

Capital statutaire : Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions : 11 août 2011

Prix de souscription à compter du 1er aout 2019 : Valeur nominale (900 €) + Prime d'émission (213 €) = Prix de souscription (1 113 €)

Frais de souscription : La commission de souscription est calculée en % du prix de souscription ; elle vient en sus du prix de la part tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

LE TAUX S'APPLIQUE À LA TOTALITÉ DE LA SOUSCRIPTION		PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART	FRAIS DE SOUSCRIPTION EN SUS TTI	PRIX D'UNE PART AVEC LES FRAIS
TTI*	DONT FRAIS COLLECTE TTI**			
10,00%	8,80%	1 113,00 €	111,30 €	1 224,30 €

*Dont commission de recherche foncière de 1,20% TTI. **Commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1°-e du CGI.

Minimum de souscription : 1 part

Modalités de règlement : Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription augmenté de la commission de souscription. Il est adressé au siège de la société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement préteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts : Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts : La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie : Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1er janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques :
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés : Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : INTER GESTION – 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion : INTER GESTION SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.

SCPI RENDEMENT par Inter Gestion

CRISTAL RENTE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

SOUSCRIPTEUR

PERSONNE PHYSIQUE ❒ M. ❒ Mme
Numéro associé (si déjà associé) ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Nom .....
Prénom .....
Date de naissance ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

PERSONNE MORALE
Numéro associé (si déjà associé) ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Forme juridique .....
Dénomination sociale .....
N° SIREN ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom ..... Prénom .....

SOUSCRIPTION

❒ PLEINE PROPRIÉTÉ
Prix de la part : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋,⌊_⌊_⌋ €
Nombre de parts : .....
en toutes lettres
Montant souscrit : .....
en toutes lettres

❒ DÉMEMBREMENT
Prix de la part : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋,⌊_⌊_⌋ €

❒ Nue propriété
Durée du démembrement : ⌊_⌊_⌋ ans
⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
et en chiffres
⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋,⌊_⌊_⌋ €
et en chiffres

❒ Usufruit

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte .....
IBAN ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌋
BIC ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Domiciliation bancaire .....

Créancier :
CRISTAL RENTE
2 rue de la Paix – 75002 Paris
ICS : FR 15 ZZZ 821BB3

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.
En signant le présent mandat, j'autorise la société de gestion Inter Gestion, en tant que gérant de CRISTAL RENTE, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription CRISTAL RENTE. Le prélèvement aura lieu le mois de réception de la souscription si reçue avant le dernier jour ouvré du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer Inter Gestion de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Inter Gestion ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée ». Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à .....
le ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

CRISTAL RENTE
Société Civile de Placement Immobilier à capital variable au capital social de 92 102 700 € au 31 décembre 2018.
2 rue de la Paix, 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - email : contact@inter-gestion.com - www.inter-gestion.com
RCS PARIS : 531 884 070 - Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
VISA de l'AMF délivré sur la note d'information SCPI n° 18-06 du 15/05/2018

Inter Gestion
CRÉATEUR ET GESTIONNAIRE DE PATRIMOINE